



LES FRIGON

BULLETIN TRIMESTRIEL DES FAMILLES
FRIGON, FRIGONE, FREGO, FREGOE, FREGON, FREGONE

VOLUME 9 - NUMÉRO 1

HIVER 2002



Renée-Claude Frigon dans les rues de Mumbai en Inde

POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

Renée-Claude Frigon

NDR: Renée-Claude est partie seule, le 23 janvier 2001 pour visiter l'Inde, la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam. Elle est revenue le 13 juin 2001, enchantée de cette aventure. Elle nous livre ici l'essentiel de ses découvertes.

PÉRIPLÉ EN ASIE

Après cinq mois passés en Asie, on me demande souvent ce qui m'a le plus frappée de mon voyage. À coup sûr, c'est la chaleur des gens et leur intérêt pour les touristes. Combien de fois me suis-je fait demander d'où je viens, comment est mon pays. Et je ne compte pas les sourires et les saluts des gens dans la rue.

Les plus accueillants sont sans aucun doute les Indiens. On m'avait mise en garde contre la violence, en Inde. Pourtant les touristes risquent beaucoup plus de se faire inviter à souper dans la famille d'un Indien rencontré par hasard que de se faire agresser. Ce sont des individus curieux et généreux, même un peu trop parfois.

C'est que dans les traditions indiennes, on dit que les touristes sont des invités dans le pays. C'est pourquoi les Indiens nous traitent

comme des invités dans leur maison. Ils se font une joie de nous présenter tous les membres de leur nombreuse famille. Les touristes qui acceptent une invitation à souper mangent comme des rois. Mais ne vous surprenez pas si la dame qui a préparé le repas ne mange pas en même temps que vous. La tradition veut qu'elle soit au service des invités et qu'elle reste debout pour leur servir une deuxième et même une troisième généreuse portion. La dame mangera plus tard dans la soirée, quand les invités auront quitté.

Ailleurs en Asie on se sent aussi les bienvenus. Si vous remontez un jour le fleuve du Mékong en bateau au Vietnam ou au Cambodge, c'est toute la famille qui est debout sur la rive pour vous saluer de la main. Car les touristes se font remarquer de loin et sont toujours accueillis avec la plus grande joie.

Les habitants des campagnes, encore plus que les habitants des grandes villes, sont d'une chaleur et d'un naturel déconcertants. Ils ne se préoccupent pas de l'argent et de tous les luxes qu'ils achètent. Leur demeure est simple, leurs habits aussi. Leur vie est constituée d'activités simples, rythmées par la nature. Les Asiatiques prennent le temps de préparer et de manger un bon repas,



Deux indiennes cueillant le thé à Munnar dans le sud de l'Inde

NOTES GÉNÉALOGIQUES

(Renée-Claude Frigon)

François et Marie-Claude Chamois

Jean-François et Gertrude Perrot

Antoine Pierre et M.-Anne Trottier

Louis Augustin et Marie Lefebvre

Augustin et Marie Trudel

Joseph et Aurélie Vallée

Onésime et Jeanne Benoît

Onésime François et Clémentine Desrosiers

Onésime et Géraldine Richard

Gérald et Lise Drolet

Renée-Claude Frigon

d'admirer le coucher du soleil, d'écouter le bruit du vent dans les feuilles de bambous, de remercier Dieu pour une bonne récolte et de prier pour la prochaine.

Oui il est vrai que les Asiatiques prennent le temps de vivre et

(Suite page 66)

SOMMAIRE

Pour mieux se connaître, Renée-Claude Frigon	65
Le mot du président	66
Le conseil d'administration	66
L'équipe du bulletin	66
François Frigon - Voyageur XIII Payant la fourrure ?	67
Assemblée annuelle 2002	67
Souvenirs du magasin général et du village de Saint-Prosper-de-Champlain	70
Une partie de chasse chez les Frigon dans les années 40, II..	72

Gérald Frigon (116)

Cette année, l'assemblée générale aura lieu dans les Cantons-de-l'Est, à Brigham,, près de la frontière dans le but de favoriser la participation de nos membres américains. Sous le thème « *Une fête champêtre* », la réunion sera très divertissante, tant par la visite du vignoble de La Bauge et de son élevage d'animaux exotiques que par l'opportunité de côtoyer des cousins/cousines séparés depuis longtemps. C'est un rendez-vous qu'il faut tout de suite noter dans son agenda : le samedi 24 août 2002.



Le bulletin d'aujourd'hui traite beaucoup d'aventure. Partie de chasse, traite de fourrures, périple en Asie... Il semble que les penchants de François pour l'aventure soient encore aujourd'hui dans le sang des Frigon. Couper les liens, partir, loin des routines quotidiennes, se lever chaque matin sans savoir ce que la journée nous réserve et avancer hardiment au devant de l'inconnu. Courage et intrépidité. Bonne lecture à chacun.

POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

(Suite de la page 65)

d'apprécier les beautés de la nature. Mais il est triste de voir qu'ils subissent les conséquences de l'industrialisation occidentale, malgré qu'ils ne bénéficient pas de retombées directes. Le réchauffement de la planète a des conséquences visibles et dangereuses pour l'Asie. En Thaïlande, la température annuelle moyenne augmente chaque année d'un degré (à Bangkok, il fait déjà, le jour, en moyenne 33° C). Au Cambodge, le niveau du Lac Tonlé Sap baisse chaque année un peu plus à cause de la déforestation causée par les feux de forêt et la sécheresse.



Cambodgienne arborant sur la tête le foulard traditionnel appelé Krama

Finalement, on partage la même

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.

Secrétariat de l'association: 304-2390, rue Henriette-Céré, Saint-Hubert, QC J3Y 9B6
(450) 678-9515 pfrigon@videotron.ca

Site internet: <http://www.genealogie.org/famille/frigon/index.html>

Exécutif

Président et trésorier: Gérald Frigon (116), Laval, Qc frigon.gerald@videotron.ca
Président-fondateur: Raymond Frigon (1), Ottawa, Ontario rayfrigon@aol.com
Vice-président: Robert Frigon (2), Charny, Qc gerarzuk@sympatico.ca
Secrétaire: Pierre Frigon (4), Saint-Hubert, Qc pfrigon@videotron.ca

Responsables des comités

Bulletin: Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières-Ouest, Qc jrf@cgocable.ca
Archives généalogiques: Georges E. Frigon (93), St-Boniface-de-Shawinigan, Qc g.fri@sympatico.ca
Publications en anglais: Claudette Chevrette-Naud (126), Brigham, Qc ccnaud@hotmail.com

Administrateurs

Cécile Brunelle (181), Trois-Rivières-Ouest, Qc
Claudette Chevrette Naud (126), Brigham, Qc
Claudette Frigon-Giesinger (89), Longueuil, Qc
Cyrille Frigon (180), Louiseville, Qc
Daniel Frigon (34), Champlain, Qc
Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières-Ouest, Qc
Nicole Frigon (191), Montréal, Qc
René-J. Frigon (75), Trois-Rivières, Qc
Roger Frigon (131), Rimouski, Qc
Suzanne Frigon (39), St-François-du-Lac, Qc

Dépôt légal - 1er trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Dépôt légal - 1er trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Canada

Responsable du comité du bulletin

- Jean-René Frigon (11) jrf@cgocable.ca

Montage

- Jean-René Frigon (11) jrf@cgocable.ca
- Cécile Brunelle (181) cecile.brunelle@cgocable.ca

Distribution

- Claudette Frigon Giesinger (89) cwgiesinger@videotron.ca
- Pierre Frigon (4) pfrigon@videotron.ca

Rédaction / Révision *

- Lucie Frigon Caron (56) rilu@videotron.ca
- Mary Frego Coates coates@tm21.com
- Pierre Frigon (4) pfrigon@videotron.ca

Traduction en anglais

- Claudette Chevrette Naud (126) ccnaud@hotmail.com
 - Guy Naud guy.naud@sympatico.ca
 - Nicole Frigon (191)
- Raymond Frigon (1) rayfrigon@aol.com
 - Suzanne Frigon (39)

* Les auteurs sont libres d'accepter ou non les corrections, remarques ou suggestions proposées en révision de texte.

XIII

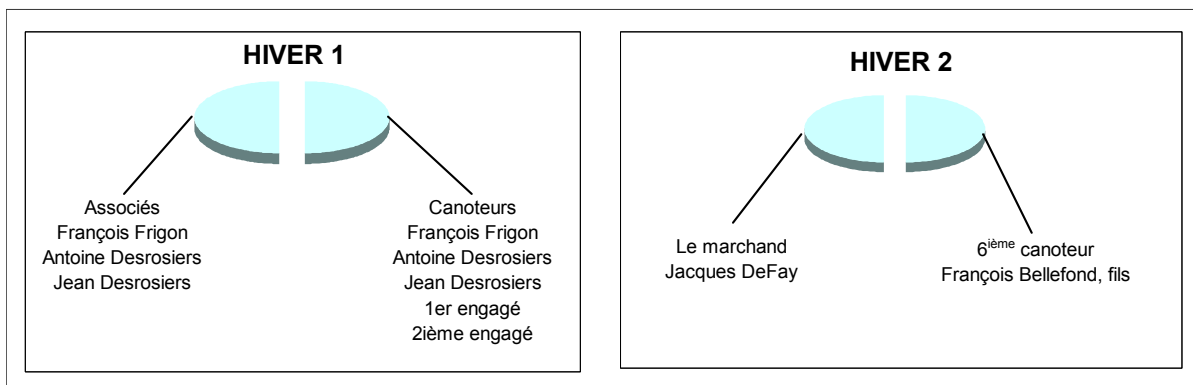
Payant la fourrure?

Profit des voyages aux Illinois des années 1686-1687 et 1687-1688

Selon le contrat de Société du 26 mai 1686¹, qui liait les parties pour deux hivers, voici comment les voyageurs étaient rémunérés : « ... et le surplus sera séparé en deux parts l'une des quelles sera pour tous les dits canoteurs pour leur labeur et sera partagée entre eux également, du nombre des quels canoteurs les dits srs frigon et desrosiers freres seront; et auront en outre leurs deux hivers dans lad. autre moitié; et l'autre hiver apartiendra et sera pour le dit sr de la Conche audit nom et led. Bellefond. ». Comment ces voyageurs pouvaient-ils être motivés à retourner dans l'Ouest le second hiver? Ils étaient payés en marchandises par le marchand DeFay. Le deuxième hiver, ils devaient donc respecter l'entente s'ils voulaient que leur famille soit nourrie durant leur absence. De plus, les voyageurs étaient endettés envers le marchand, autre moyen de s'assurer leur fidélité.

Le contrat stipule que les associés Frigon/Desrosiers engageront deux canoteurs pour les accompagner, le sixième étant François Bellefond, fils. Nous supposons qu'il n'avait pas droit à la part des canoteurs, son nom n'apparaissant pas au contrat parmi ceux qui y avaient droit. De plus il a droit à 50 % des profits du second hiver. Ce qui est beaucoup.

La répartition était donc la suivante :



Ainsi, selon le contrat de société du 26 mai, les associés Frigon/Desrosiers devaient toucher chacun le cinquième du 50 % des canoteurs plus le tiers du 50 % des associés. Chacun des associés Frigon/Desrosiers devait donc toucher:

26,7 % du profit de la première année ou, réparti sur deux ans, 13,3 % par année. Ce qui est dans l'ordre de grandeur fourni par Louise Dechêne, qui donne un profit annuel moyen maximum de 12 % pour les voyageurs de traite.⁽²⁾

Les canoteurs Laurent Castel et Joseph Laperle sont engagés et le contrat est signé le 15 août 1686. Ce contrat change la répartition des bénéfices convenue au contrat de traite du 26 mai et modifie légèrement la part de chacun: « Et (advenant?) le quinzième jour d'août aud. an 1686 sont comparus Laurent Castel habitant de Champlain et Joseph la Perle demt en la seigneurie de Sainte Anne

(Suite page 68)

1- Ce contrat a été résumé dans le bulletin Les Frigon, vol 7, no 2.

2- Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle.*, essai, Boréal, 1988, p. 164.

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2002

L'assemblée annuelle aura lieu en Estrie, à Brigham, le 24 août.

Soyez de la partie !

Plus d'information dans le bulletin du printemps...

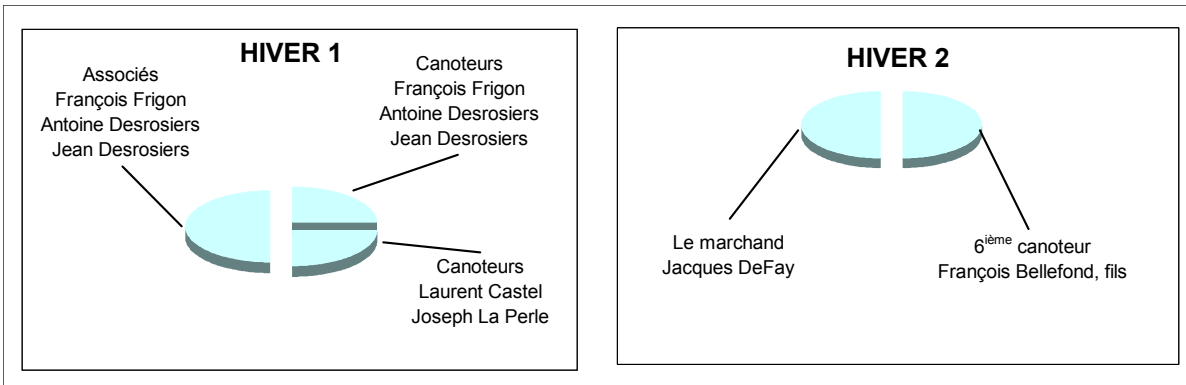
Mais, dès maintenant, toute l'information sur le site de l'Association.

(Suite de la page 67)

Lesquels ont reconnu et confessé s'être engagé aux dits sieurs de la Conche aud. nom, François Frigon, Jean et Antoine Desrosiers frères, et Bellefond devant promis pour faire avec les d Frigon Desrosiers frères et Bellefond le voyage de traite aux Illinois pour le quel ils sont promis de partir et ce moyennant qu'ils **partageront dans la moitié du profit qui proviendra des marchandises, et auront traité suivant l'accord de société cy devant; et ce faisant a esté...** ». Ainsi, Laurent Castel et Joseph Laperle toucheront la moitié de la part des canoteurs au lieu du cinquième.

La répartition devient alors :

Dans ce nouveau scénario, les associés Frigon/Desrosiers toucheront chacun un tiers du 25 % des canoteurs, et un tiers du 50 % des associés. Chacun touchera donc 25 %



du profit du voyage de la première année, ou, réparti sur deux ans, 12,5 % par année. Profit honnête.

Voyons maintenant comment on calculait le profit d'un voyage de traite.

Selon Lahontan, le calcul du profit se faisait de la façon suivante⁽³⁾:

Total de la valeur des pelleteries

1. moins le paiement de la portion de congé de traite,
2. moins la valeur des marchandises,
3. moins 40 % du reste pour la bomerie⁽⁴⁾.

Le contrat des associés Frigon/Desrosiers spécifie que: «... le prix des quelles marchandises sera pris et levé, suivant la facture d'icelle, sur la masse des pelletries qui proviendront de ladite traite, et le surplus sera séparé en deux parts ...» et que seront aussi prélevés: «... tous depens domages et intérêts; ...».

Donc le profit, selon Lahontan, et confirmé par le contrat, est la valeur des pelleteries:

1. moins le paiement de la portion de congé de traite:

Le prix du congé de traite inclu dans l'obligation de 7 109 l. 6 s.⁽⁵⁾ que les associés ont signée le 16 août 1686.

Un congé de traite donnait droit à un canot conduit par trois hommes. Nos associés ont payé deux congés. Soulignons que les deux congés de traite, émis par La Salle, gouverneur de la Louisiane, valait 1 600 l. au contrat de société signé le 26 mai, mais que 2 400 l. ont été réclamées sur la facture de l'obligation signée le 16 août. Ils devaient donc payer 800 l. par congé au contrat de société du 26 mai. C'est donc l'équivalent d'un congé supplémentaire qui est chargé à la facture. Pourquoi? Nous l'ignorons. Tout ce que nous savons c'est que ces congés étaient vendus au plus offrant. (Voir aussi la note 13).

2. moins la valeur des marchandises:

C'est la facture de 7 109 l. 6 s. diminuée des congés de traite de 2 400 l. C'est à dire : 4 609 l. 6 s.

3. moins 40 % pour la bomerie:

Même si elle n'est pas identifiée comme telle dans le contrat, la bomerie en faisait partie puisque le prix des marchandises était gonflé de 50 % en arrivant en Nouvelle-France, pour couvrir les frais de transport et bénéfices. Aussi, le prix était augmenté de 33 % dû à la valeur inférieure de la livre canadienne⁽⁶⁾. De plus la marchandise de traite était vendue plus chère

(Suite page 69)

3- Lahontan, *Oeuvres complètes I*, édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu, PUM, 1990, p. 323.

(Note : Un écu valait 4 livres, Louise Dechêne, p. 131.)

4- Bomerie: «prêt à grosse aventure», Lahontan, op. cit., p. 323, note 232.

5- La livre : est symbolisée par « l. »; le sol est symbolisé par « s. »; le denier est symbolisé par « d. ».

(Suite de la page 68)

aux voyageurs qu'elle l'était aux habitants. Enfin, on prélevait 25 % de taxe sur les peaux de castor (mais pas sur les autres peaux), taxe qui était refilée aux voyageurs de traite. Entre 1677 et 1696, le prix officiel⁽⁷⁾ était de 110 s. pour le castor gras⁽⁸⁾ et 70 s. pour le castor sec. Pourtant on ne payait au voyageur de traite que 82 s. 6 d. pour le castor gras et que 52 s. 6 d. pour le castor sec. La différence de 25 % allait en taxe au roi⁽⁹⁾ pour la gestion publique et celle des paroisses. Ainsi donc le 40 % que donne Lahontan pour la bomerie n'est pas exagéré. Les habitants de la colonie étaient donc très taxés et les voyageurs de traite plus que tous les autres!

Pour calculer le profit, évaluons le potentiel maximum de rendement de deux canots de peaux de castors.

« D'abord, l'hypothèse la plus optimiste: la cargaison était constituée exclusivement de peaux de castor de première qualité, c'est-à-dire de peaux de castor gras à 82 s. 6 d. la livre pesant. Les peaux étaient ficelées en paquets de 50 livres. Un canot pouvait en contenir 40⁽¹⁰⁾. C'est-à-dire 2 000 livres pesant. Deux canots chargés de castors gras valaient donc environ 16 500 l.⁽¹¹⁾ »

L'hypothèse la moins optimiste: les canots ne contenaient que du castor sec à 52 s. 6 d. la livre pesant. Deux canots de 2 000 livres pesant valaient donc 10 500 l.

Voyons ce qui a pu rester à François Frigon, selon ces hypothèses.

Dans l'hypothèse où la cargaison était constituée moitié-moitié de castor gras et de castor sec, le montant touché a dû se situer entre 2 234 l. et 734 l., soit une moyenne de 1 484 livres c'est-à-dire 742 l. par année.

	Valeur deux canots castor gras: 16 500 l.	Valeur deux canots castor sec: 10 500 l.
Coûts	Balance	Balance
Marchandises et congés de traite: 7 109 l.	9391 l.	3391 l.
Profit pour deux ans 25 %	2347 l.	847 l.
Dette envers le marchand: 113 l.	2234 l.	734 l.
Profit net pour deux ans	2234 l.	734 l.

Louise Dechêne précise, page 227, note 159: « Si un engagé expérimenté gagne jusqu'à 400 l. par année, le revenu des voyageurs indépendants doit être supérieur à 500 l. année moyenne. ». Ce qui

correspond grosso modo à l'évaluation qu'on vient de faire.

Mais si les canots ne contenaient pas les 2 000 livres pesant que donne Lahontan, mais plutôt 1 000⁽¹²⁾, la recette nette devient 172 l. (castor gras) ou une dette de 1 972 l. (castor sec). Pour une cargaison moitié-moitié, une dette de 900 l. à partager en six ou 150 l. chacun. Et voilà nos voyageurs engagés dans le cercle infernal de l'endettement.

Il est surprenant que ce voyage, qui semble pourtant être typique, puisse se solder par une perte et non un profit. Voici comment nous l'expliquerions : le prix des congés de traite (2 400 l.) nous semble trop élevé⁽¹³⁾. Y avait-il des pratiques que le contrat ne révèle pas et que nous ignorons? Avons-nous bien compris le contenu du contrat? Avons-nous bien calculé le profit? Avis aux lecteurs. Toute information supplémentaire sera bienvenue.

Mais au fait, qu'est-ce qu'un bon revenu pour un Canadien du XVII^e siècle?. Nous en traiterons au prochain article.

6- Louise Dechêne, p. 131.

7- Louise Dechêne, p. 141.

8- Peaux de castor gras : peaux que les Amérindiens avaient portées durant plusieurs mois et qui étaient débarrassées des longs poils. C'était les plus recherchées car seules les peaux à poils ras étaient utilisables pour les feutres de castor. Par opposition, le castor sec est une peau « telle qu'elle sort du dessus de l'animal » et seulement débarrassée de la chair. (Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle Nouvelle-France*, HRW, 1971, p. 208.)

9- Louise Dechêne, p.142, note 58.

10- Lahontan, op. cit. , p. 316.

11- Une livre vaut 20 sols et un sol vaut 12 deniers.

12 - Louise Dechêne, p. 130 : « Les premiers canots ne transportent que trois hommes et environ 1 000 livres pesant de fret. Vers 1715, des canots de 30 à 40 pieds de longueur avec quatre à cinq hommes pour la manœuvre, chargent jusqu'à 3 000 livres. »

13- Note : Dans l'ordonnance datée du 29 janvier 1686, le gouverneur Denonville déclare invalide tout congé qui n'est pas signé de sa main. Ceci expliquerait peut-être l'augmentation de la valeur des congés sur la facture.

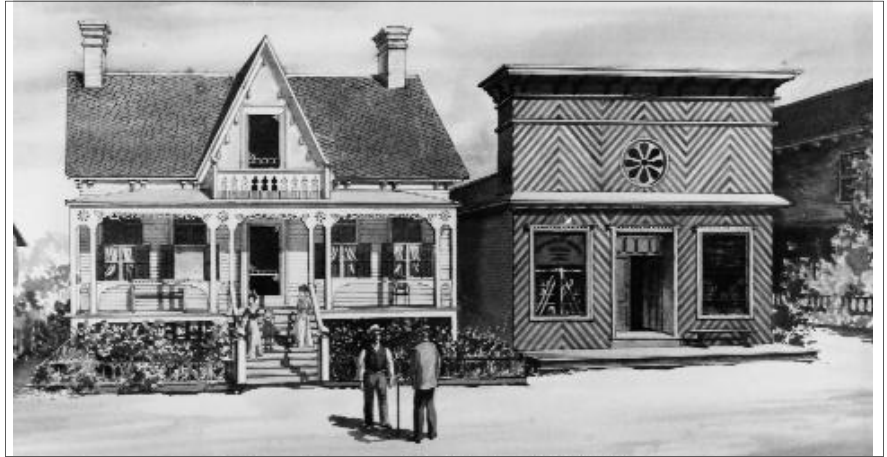
SOUVENIRS DU MAGASIN GÉNÉRAL et du village de Saint-Prosper-de-Champlain

Rédaction: Dominique Frigon (190)
Recherche: Odette Frigon (52)

L'histoire du magasin général appartenant à la famille Frigon de Saint-Prosper-de-Champlain commence en 1876. Tout d'abord, situons nos fidèles lecteurs à l'aide d'un court résumé de l'histoire de ce village de la Mauricie.

Saint-Prosper est formé de partie de la Seigneurie de Batiscan, de partie de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Il est arrosé par la rivière Sainte-Anne et son tributaire la rivière «Gendron».

En 1874, le parti d'Exploration nous rapporte, par son secrétaire D.-N. Saint-Cyr⁽¹⁾ que la paroisse de Saint-Prosper érigée, civilement le 13 février 1855, comprend une superficie de 46 milles carrés dont 12 milles environ en culture et 31 en forêt.



À cette visite, l'équipe assistée du curé Dupuis de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne s'est pas contentée de visiter les chemins de la colonisation mais a pénétré dans la forêt traversée par ces chemins, quelquefois sur une grande distance. Ils désiraient connaître la qualité du sol et la nature du bois.

Un développement plus important était projeté pour la vallée de la rivière Charest. On y dénombre alors 1 147 habitants. Aujourd'hui, 600 habitants et à peu près le même nombre de maisons⁽²⁾.

Ce rapport du parti d'Exposition a été remis au Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. Il contient des notes au sujet des ruisseaux, des moulins à farine et du moulin à bois. Ce dernier appartenait aux Frigon qui font partie de la lignée d'Abraham Frigon, résidant de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, dont plusieurs descendants se sont établis à Saint-Prosper.

Le chemin le plus important projeté à Saint-Prosper a porté le nom de Chemin du Manitou, aujourd'hui nommé rue Saint-Charles. Les coûts pour la construction de ce chemin sont d'environ 250 piastres du mille. Il compte huit milles et demi. C'est dans la rue Saint-Charles que l'on retrouve aujourd'hui les plus belles érablières de la province. Une partie de cette rue porte toujours le nom de Chemin du Manitou.

En 1876, Pierre-Octave Frigon, marchand prospère de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, achète un terrain en plein centre du village de Saint-Prosper sur lequel sa maison est en construction⁽³⁾. En effet, à cette époque, on commençait souvent la construction de la maison avant d'acheter le terrain. Quelques mois plus tard, une partie de la demeure est convertie en commerce. Vous le devinez, c'est la naissance du magasin général. En plus d'être commerçant, Octave Frigon est également secrétaire trésorier de Saint-Prosper. Lorsqu'en 1877, on met en place l'aqueduc Saint-Joseph de Saint-Prosper, les coûts sont en partie assumés par un Américain du nom de Eugène Godshire. Cet homme était brunisseur et provenait de Meriden, Connecticut. Évidemment, ce financement n'était pas complètement gratuit; Godshire désirait une garantie. Ce fut donc Octave Frigon qui, faisant et

(Suite page 71)



(1) Documents de session (no 4) 1875, *Exploration des chemins de la colonisation et de la contrée qu'ils traversent dans le comté de Champlain*.

(2) *Recensement 1851, Canada East Champlain County 78 – St-Prosper Parish*. Recenseur J.-N. Goin certifié par Louis Guillet, notaire public.

SOUVENIRS DU MAGASIN GÉNÉRAL et du village de Saint-Prosper-de-Champlain

(Suite de la page 70)



Magasin de W.X. Frigon, St-Prosper

agissant au nom de l'aqueduc de Saint-Prosper, hypothéqua son commerce en garantie à Godshire pour valeur reçue par prêt de paroli⁽⁴⁾ de soixante-quinze dollars⁽⁵⁾.

Le magasin général était le commerce le plus fréquenté du village. On y vendait de tout: les hommes y trouvaient ce dont ils avaient besoin pour leurs travaux de ferme, réparations et entretien des bâtisses. Les femmes pouvaient s'y procurer ce qui était nécessaire à la famille: les vêtements, les tissus, la nourriture, les savons, les jouets et encore tellement plus.

En 1920, William Frigon (alias Guillaume), fils de François-Xavier Frigon et de Zéphise Leduc, achète le magasin général. (C'est ici que

NOTES GÉNÉALOGIQUES (Odette Frigon) (Dominique Frigon)



commence la lignée des propriétaires du magasin en descendance directe. Remarquez les noms en caractères gras dans les paragraphes suivants.) La femme de William, Flora Lefebvre, confectionne des chapeaux très élégants qu'elle vend au magasin. Dans les bonnes années, elle en fait jusqu'à cinquante. Leur fille Brigitte travaille aussi au magasin et s'occupe des tissus, des vêtements, des sous-vêtements pour dames et quelquefois de l'épicerie.

Un jour, **William**, cède son commerce à son fils **Jean-Baptiste Frigon**. Ce dernier épouse Madeleine Cloutier le 14 juillet 1937. Ils ont 6 enfants. Au sujet de cette union, nous avons une anecdote rigolote à souligner: Madeleine Cloutier était la fille de P.-D. Cloutier, qui fut propriétaire du magasin général pendant quelques années. Il le vendit, en 1920, à William Frigon, le père de l'époux. Le père de l'épouse (Madeleine) vendit donc le commerce au père de l'époux (Jean-Baptiste) qui lui le légua par la suite à son fils, l'époux lui-même, Jean-Baptiste Frigon. Le magasin général: une vraie histoire de famille!!! En 1974, Jean-Baptiste Frigon prend sa retraite et vend le commerce à un de ses fils, **Gérald Frigon**, qui est encore, en 2001, propriétaire du magasin. Cependant, vers 1985, Gérald Frigon vend toute l'épicerie du magasin général au marché d'alimentation de Saint-Prosper et fait du magasin une quincaillerie spécialisée en matériaux de construction. Produits nettoyants, matériaux et produits de ferme, de piscine, outils, peinture et autres sont toutefois encore disponibles au commerce qui porte maintenant le nom de Magasin Frigon. Au fil du temps, la maison et le magasin ont été rénovés mais le cachet d'antan, grâce à l'architecture, est demeuré.

En terminant, quelques allusions diverses rattachées de près ou de loin au magasin général. On croyait que certaines personnes avaient des dons d'arrêter le feu et même le sang. Par exemple, on se souvient de Monsieur le curé Lacerte (1860-1937) qui, de sa canne, arrêta le feu. L'herbe à dinde «achillée mille-feuille» pouvait guérir de tous les maux.

L'ancêtre François-Xavier Frigon (1846-1919) a eu 21 enfants. Il avait à Saint-Prosper une maison traditionnelle qui existe toujours et parmi les antiquités conservées par la famille, on retrouve entre autres les vases de toilette, une belle coutellerie de 21 couverts, des formes à chapeau en bois, une boîte d'allumettes EDDY'S sur laquelle il est écrit NON-POISONOUS et qui contient des roches diverses que le grand-père William aimait bien ramasser.



(3) Vente par Louis Bacon à P.-O. Frigon, le 29 juillet 1876, notaire Robert Trudel.
 (4) Prêt paroli: nous pensons que c'est un prêt à fonds perdu. Se peut-il que "paroli" soit tiré de parole-liée ... dans le sens de prêt sur parole ?
 (5) Obligation de P.-O. Frigon à Eugène Godshire, 1^{er} juin 1877, notaire Robert Trudel.

UNE PARTIE DE CHASSE CHEZ LES FRIGON dans les années quarante

- II -

Jean-Pierre Frigon (194)

LA PRÉPARATION

L'arrivée de l'automne à Shawinigan, comme dans la plupart des petites villes frontières de la province, amenait une période d'activité fébrile chez de nombreuses familles ouvrières. En effet, les semaines précédant la saison de chasse, on voyait les chasseurs se consacrer avec minutie à la préparation de leur expédition. Les règlements régissant la chasse avant la guerre étaient bien différents de ceux d'aujourd'hui. La saison de chasse à l'orignal notamment s'échelonnait alors de la mi-septembre à la fin de novembre. Dès le début de septembre, les adeptes astiquaient et vérifiaient leurs armes, préparaient leurs munitions, leurs paquetages et leurs vivres. Il n'était question que de gibier dans les conversations animées que les chasseurs échangeaient entre eux. La fièvre de la chasse s'était emparée d'eux.

Les armes, à l'époque, constituaient un luxe dispendieux et il était bien rare de compter plus d'une carabine par famille. Ainsi dans le groupe des trois frères Frigon, seuls les chefs de famille en possédaient une. Mon grand-père Bruno, peu après la Première guerre, avait fait l'acquisition d'une carabine Ross de calibre .303. C'était une arme de guerre qu'il avait obtenue, paraît-il, d'un ancien militaire. Avec cette arme, il avait mis la main sur un stock de 1 000 cartouches, le tout à prix d'ami bien sûr. Il possédait également un fusil de calibre .16 pour la «petite chasse». Il prenait un soin jaloux de ses armes, leur accordant toute l'attention que méritait un bien aussi précieux. Avec la venue de l'automne, il passait de longues heures à nettoyer, à dégraisser et à astiquer; sa carabine devait être impeccable. «Sa carabine, nous confie Roland, c'était à lui, c'était aussi précieuse que sa montre!»

Comme beaucoup d'autres, mon grand-père Bruno sortait alors ses «habits de chasse». Un pantalon militaire, une chemise de flanelle épaisse, de bons chaussons de laine constituaient l'essentiel de sa tenue. Les bottes faisaient l'objet d'un soin particulier. Il fallait les graisser à plusieurs reprises afin qu'elles restent étanches pendant toute la saison. Rien de plus désagréable en effet que de patauger dans des bottes humides pendant deux semaines. Les chasseurs «passaient un mois de temps à « huiler »⁽¹⁾ leurs bottes deux à trois fois par semaine pour qu'elles soient bien imbibées d'huile pour ne pas prendre l'eau, se souvient Roland».

Les couteaux forment une partie très importante et fort dispendieuse de l'équipement du chasseur. Il faut des lames de grande qualité pour débiter facilement un orignal de plusieurs centaines de livres. Or, à ce chapitre, Bruno Frigon et ses frères mirent leur employeur à contribution. Charles Édouard, travaillant à l'atelier mécanique de la Shawinigan Water and Power, mit la main sur plusieurs lames d'usage industriel de fort bonne qualité. La compagnie jugeait qu'elles avaient fait leur temps et les avait mises au rebut. Charles Édouard les récupéra avec empressement et sut leur donner une nouvelle vocation. Il les reconditionna en un attirail complet de couteaux de chasse. Il fallait les aiguïser chaque saison avec le soin même du boucher.



En dernier lieu, on s'occupait des vivres. On se procurait des fèves, du lard, des pois, du bacon, des œufs, du beurre et quelques conserves⁽²⁾ en quantité suffisante pour nourrir six à dix chasseurs pendant deux semaines. Là, on était prêt à monter au camp.

LA MONTÉE

C'est par le train que les gars se rendaient à leur territoire de chasse. Entre Shawinigan et Parent, le train s'arrêtait, sur demande, pour permettre aux chasseurs de débarquer. Une ambiance gaillarde et joviale régnait dans ce train bondé de chasseurs, c'était le train de la bonne humeur. Partis de Shawinigan vers 22 h 00, les gars du Club

Caribou débarquaient dans la région du Lac Brochet vers minuit et demi. Il s'agissait d'un endroit très sauvage à mi-chemin entre Hervey-Jonction et La Tuque.

On ne sait par quelle fortune le père Nobert s'était établi dans ce trou perdu, mais quoi qu'il en soit il y exploitait une petite ferme qui faisait, tant bien que mal, vivre sa famille. La saison de chasse apportait à Nobert un revenu d'appoint appréciable. Il hébergeait les chasseurs à leur descente du train et transportait leurs bagages jusqu'à leurs camps. A leur descente, les chasseurs du club Caribou étaient accueillis par Nobert chez qui ils passaient la nuit. Cet accueil devait être des plus chaleureux, car ils laissaient toujours au colon un petit dix onces de gin en guise de remerciement. Le lendemain matin, après un copieux déjeuner, les chasseurs entreprenaient la longue marche vers leur territoire de chasse.

Pour parvenir au camp du Club Caribou, il fallait emprunter un portage de près de quatre milles et demi de long. Le trajet se faisait à pied. Les membres du groupe apportaient armes et munitions ainsi que de quoi manger pour la journée, Nobert devant acheminer le reste des bagages par la suite. Ce dernier montait dans l'après-midi avec un cheval et une «bracagnole» sur laquelle il avait chargé les provisions. Il s'agissait de deux troncs d'arbres attelés au cheval et reliés entre eux par une petite plateforme sur laquelle on disposait les bagages.

Pendant ce temps, les chasseurs avançaient tant bien que mal dans le portage des plus accidentés. Celui-ci était très montagneux et franchissait quelques marécages. «Ça montait comme dans la face d'un bœuf, se souvient Roland. » Sac au dos et fusil en bandoulière, la montée s'avérait très exigeante. A mi-chemin, on parvenait à un petit ruisseau où on faisait une pause. On en profitait pour boire une petite rasade de gin, histoire de se donner du cœur au ventre. Au début de l'après-midi, on parvenait enfin au camp qu'on devait remettre en état après un an d'absence.

Le prochain article portera sur les conditions de vie du chasseur.

1- En fait, les bottes étaient graissées avec de la graisse d'ours, ou encore du suif de porc, mais dans la région on dit indistinctement graisser ou huiler les bottes. Le terme huiler est utilisé dans une citation de mon père. Il disait que les chasseurs « huilaient » leurs bottes, mais en fait ils les « graissaient ».

2- À cette époque, dans notre région on disait « cannages ».